

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 9 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Etaient excusés : Madame Isabelle RODRIGUES et Monsieur Claude DESOYE a donné pouvoir à Madame Marguerite JACOTIN

Etait absente : Madame Céline LESQUOY

Madame Cathy BEURRIER a été élue secrétaire de séance

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2010, celui ci est approuvé à l'unanimité.

I - COMPTES RENDUS DES PRESENCES AUX DIFFERENTES REUNIONS

- CCAV : le budget 2010 a été présenté et adopté
- Syndicat des eaux : les ouvertures des plis ont été faites le 22 avril. Le 17 et 18 mai les 3 sociétés remettront leur dossier et le 14 juin le choix définitif de l'entreprise sera fait.
- SDIS : une réunion a eu lieu à Fismes concernant le problème du financement de la construction de la caserne. Les communes de l'intercommunalité à l'exception de Bouvancourt et Prouilly, maintiennent leur position de refus de participer à ce financement.

II – OUVERTURE DE CREDITS POUR LE PAIEMENT DE LA COTISATION DU SIEPRUR ET DE LA PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU SIABAVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR				
65	6554		CONTRIB.ORGANISM REGROUPEMENT	1 500,00

CREDITS A REDUIRE				
01	61523		ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	-1 500,00

III – DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS : ACCEPTATION DE CE DISPOSITIF, CHOIX DU TIERS DE CONFIANCE, SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PREFECTURE DE LA MARNE

Monsieur Le Maire expose que la commune a reçu un courrier de la Préfecture proposant la dématérialisation du contrôle de légalité. Ce dispositif a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité et la télétransmission par les collectivités qui le souhaitent, de leurs actes par voie électronique.

Pour mettre en place ce dispositif, il est indispensable de choisir un tiers de confiance. Cet organisme de télétransmission doit être homologué par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la dématérialisation des actes administratifs et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différentes parties

IV – TRAVAUX : BOULODROME, DIVERS ENTRETIEN

- La subvention au titre de la réserve parlementaire concernant le boulodrome nous a été accordée
- Avant de procéder au curage du fossé rue de Vendières, un relevé topographique sera effectué.

V - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Les pompiers ne se déplacent plus pour les nids de guêpes et frelons.
- 2) Deux propositions concernant la localisation du futur boulodrome sont retenues :
 - Au monument aux morts
 - En prolongement de la salle des fêtes
- 3) A la demande de Monsieur Frédéric MAUVEZIN, il faut prévoir l'étude d'un aménagement autour du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 22h15.